

RETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/ 2021/258/...../PRG/SGG

PORTANT CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE EN
SESSION EXTRAORDINAIRE 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

la Constitution en ses articles 77, 82 alinéa 2, 3 et 85 ;

la Loi Organique N°L2020/0012 AN du 02 Novembre 2020 portant
lement Intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 10.

DECRETE

Article premier : L'Assemblée Nationale est convoquée en Session
ordinaire le Mercredi 25 Août 2021 à 10 heures.

Article 2 : L'ordre du jour de la Session est le suivant :

- . Projet de Loi de Finances Rectificative, exercice 2021 ;
- . Projet de Loi de Règlement des Exercices 2014, 2015 et 2016

Article 3 : La présente Session Extraordinaire sera close dès épuisement de
le du jour.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 23 AOUT 2021


Professeur Alpha CONDE